



Mémoire : Projet de réaménagement de la cellule no6 de Stablex à Blainville

Présenté à la commission d'enquête du BAPE

1. LE MOUVEMENT MÈRES AU FRONT

[Mères au front de Laval et ses alliés](#) est un groupe local du mouvement pancanadien Mères au front qui rassemble des mères et grands-mères propulsées par le désir profond d'agir sur différents fronts pour protéger l'avenir de nos enfants et la vie sur Terre face à l'urgence climatique.

2. MÉMOIRE

En tant que Mères au front de Laval, nous aimerions vous faire part d'un mémoire puisque ce projet pourrait avoir des enjeux non seulement sur le bassin versant des Mille-Îles, mais également sur celui du Fleuve Saint-Laurent à long terme. J'en suis inquiète et défavorable pour plusieurs raisons que voici :

1^{ère} : Nuisances causées aux citoyens de Blainville

Nous sommes empathiques avec les résident.es de quartiers, où des familles sont installées, qui doivent tolérer les nuisances en lien avec la livraison de ces déchets dangereux et ainsi qu'en être exposées.

2^e : Disparition d'un milieu naturel et humide

Il est indiqué que le projet va détruire 52,8 hectares de couvert forestier et 9,6 hectares de milieux humides (Stablex Canada Inc., 2023). Alors que la CMM vise à protéger 30% de milieux naturels d'ici 2030 (CMM, 2022), une possible

destruction de ces terrains irait donc à contresens. La conservation de ce territoire situé à Blainville devrait être une priorité afin d'atteindre l'objectif qui s'arrime avec l'accord de la COP15 sur la biodiversité entendu à Montréal en décembre 2022 (Nations Unies, 2022).

De plus, la destruction de milieux humides devrait être évitée à tout prix, car d'un côté, le principe d'aucune perte nette est au cœur de la « Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques » (MELCCFP [2], 2023). D'un autre côté, malgré le montant que l'entreprise Stablex est prête à déboursier pour cette perte et qui serait versé au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (MELCCFP [1], 2023), nous restons inquiètes quant à la restauration ou la création de milieux humides et hydriques sur d'autres sites. En effet, le rapport de la commissaire du développement durable d'avril 2023 cite que les mécanismes de gestion de ceux-ci ne sont pas efficaces et qu'il n'y a pas d'assurance sur leur application (Vérificateur général du Québec, 2023).

Aussi, dans le Guide d'élaboration d'un projet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques MELCC 2021, on peut lire que « les projets de création de certains types de milieux humides ont nettement moins de succès que ceux d'autres types de milieux » (MELCC, 2021). Compenser la destruction d'un milieu humide n'est donc pas une option optimale et il serait plus judicieux de mettre tous les efforts dans la conservation de milieux déjà existants.

Enfin, détruire un milieu humide équivaut à perdre les services écosystémiques qu'il nous rend tel que le stockage de carbone, la régulation des inondations, la dépollution de l'eau et la purification de l'air (Marais de la Rivière-aux-Cerises, 2023). Alors que le changement climatique nous apporte plus de pluies torrentielles (Institut de santé publique Québec, 2023), pouvons-nous laisser Blainville, et Sainte-Thérèse en aval, perdre ce territoire naturel qui tamponne et stocke les eaux pluviales alors qu'il en coûterait cinq fois plus cher si nous avions à les remplacer artificiellement (Marais de la Rivière-aux-Cerises, 2023)?

3^e : Protection de l'eau de surface et souterraine

Malgré l'estimation sécuritaire à perpétuité du système de stockage de Stablex (Gerbet, 2023), il nous est insoutenable de penser que les membranes viendraient à perdre leur étanchéité. Qu'advient-il à l'eau de surface et souterraine?

Cordialement,

Manuela Banfi
Sylvie Beaulieu
Marie-Hélène Cloutier
Magalie Huot
Gabie Demers
Louise Duquette
Isabella Pasinato

3. BIBLIOGRAPHIE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2023). Webdiffusion - Webdiffusion en différé de la séance du 10 mai 2023 à 19h.

(<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/reamenagement-cellule6-stablex/webdiffusion/>). Page consultée le 29 mai 2023.

CMM (2022). Protection des milieux naturels : La CMM s'engage à atteindre 30% en 2030. (<https://cmm.qc.ca/communiqués/protection-des-milieux-naturels-la-cmm-sengage-a-atteindre-30-en-2030/>). Page consultée le 28 mai 2023.

Thomas Gerbet (2023). Un cimetière de déchets dangereux veut s'étendre dans les Laurentides. Radio-Canada, 20 avril 2023). (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1972658/bape-stablex-residus-dangereux-industriels-blainville>). Page consultée le 28 mai 2023.

Institut de santé publique Québec (2023). La situation au Québec. (<http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/situation-au-qu%C3%A9bec.aspx>). Page consultée le 28 mai 2023.

Marais de la Rivière-aux-Cerises (2023). Les biens et services écosystémiques. (<https://marisauxcerises.com/les-biens-et-services-ecosystemiques/>). Page consultée le 28 mai 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (2021). Guide d'élaboration d'un projet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques. Gouvernement du Québec, décembre 2021. (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/guide-elaboration-projet-restauration-creation-milieux-humides-hydriques.pdf>). Page consultée le 28 mai 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) [1] (2023). Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-protec-enviro-dom-hydrique-etat/index.htm>). Page consultée le 28 mai 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) [2] (2023). Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm#:~:text=L'Assembl%C3%A9e%20nationale%20a%20adopt%C3%A9,au%20c%C5%93ur%20de%20la%20Loi>). Page consultée le 28 mai 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) [3] (2023). Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

(<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/index.htm>). Page consultée le 28 mai 2023.

Nations Unies (2022). La COP15 se termine par un accord « historique » visant à protéger un tiers de la biodiversité mondiale. ONU Info, 19 décembre 2022.

(<https://news.un.org/fr/story/2022/12/1130767>). Page consultée le 28 mai 2023.

Stablex Canada Inc. (2023). Réaménagement de la cellule n°6 au centre de traitement de Stablex, à Blainville – Synthèse de l'étude d'impact.

(<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/reamenagement-cellule6-stablex/documentation/?mots-cles=impact#filtres-recherche>). Page consultée le 29 mai 2023.

Vérificateur général du Québec (2023). La commissaire au développement durable présente son rapport d'avril 2023. Cision, 26 avril 2023.

(<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-commissaire-au-developpement-durable-presente-son-rapport-d-avril-2023-836032220.html>). Page consultée le 28 mai 2023.